

# NATHALIE DELAPALME

## Directeur exécutif de la Mo Ibrahim Foundation

En mars 2018 à Kigali, sous la houlette du Président en exercice de l'Union Africaine, Paul Kagame, a été signé un accord essentiel visant à la constitution d'une zone de libre-échange sur l'ensemble du continent, la ZLEC.

On attend beaucoup de cet accord. D'abord qu'il renforcera considérablement les échanges intra-africains qui ne sont aujourd'hui que de l'ordre de 19 %, là où les échanges entre pays membres de l'Union Européenne atteignent environ 70 %. Ensuite qu'il incitera à mettre en place des économies locales davantage créatrices de valeur ajoutée locale et surtout d'emplois locaux. Car la problématique de l'emploi aujourd'hui sur le continent est certainement son défi le plus considérable. 60 % de la population du continent a aujourd'hui moins de vingt-cinq ans, et dans les dix prochaines années 750 millions de demandeurs d'emplois supplémentaires vont se porter sur le marché du travail. Or les résultats de l'Indice Ibrahim 2018 montrent que, sur les dix dernières années, alors que le PIB global du continent a augmenté de près de 50 %, le progrès en termes d'opportunités économiques pour ses citoyens a été pratiquement nul. La capacité à fournir des perspectives d'emploi aux jeunes générations qui arrivent de façon massive sur le continent est un défi majeur, qui peut faire basculer le continent africain et son voisinage immédiat. Cet accord essentiel témoigne d'un réel engagement politique collectif du continent. Mais beaucoup, sinon tout, reste à faire pour sa mise en œuvre effective.

De fait, à ce jour, si 49 pays ont déjà signé cet accord, 10 seulement l'ont ratifié, alors qu'il en faudrait 22 pour qu'il devienne opérationnel. Les poids lourds du continent que sont l'Afrique du Sud et le Nigéria semblent encore pour le moins hésitants, et mettent en avant le « Our country first » qui fait tant d'émules aujourd'hui. Comment faire pour éviter cette tentation ; quelles leçons tirer de la construction européenne, aujourd'hui fragilisée par le Brexit ; comment convaincre les pays récalcitrants ; comment s'assurer de l'adhésion des opinions publiques locales, et en particulier de la jeunesse ; comment démontrer l'intérêt de cet accord ; quels sont les obstacles à lever, et dans quel ordre ; faut-il mettre en œuvre des mécanismes d'ajustement et de solidarité et au profit de qui ; quel est le risque de pertes de ressources fiscales pour les pays concernés, souvent fortement dépendants de leurs recettes douanières ; dans quelle mesure faut-il lier la mise en œuvre de la ZLEC avec la renégociation des Accords de Cotonou ; comment s'articulera la ZLEC avec les accords régionaux déjà existants : autant de questions essentielles auxquelles notre panel extrêmement riche pourra apporter des réponses.